

ASSOCIATION DES RETRAITÉS DE L'ÉCOLE POLYTECHNIQUE (**AREP**)

PROCÈS-VERBAL DE LA 21^e ASSEMBLÉE ANNUELLE

tenue le jeudi 21 mai 2009, à 10h00 au B-316 de l'École Polytechnique

Étaient présentes: Environ 45 personnes

Président d'Assemblée: Jean Rousselet, président de l'AREP

Secrétaire d'Assemblée: Henri Yelle, secrétaire de l'AREP

1. Ouverture de l'Assemblée

Le Président ouvre l'Assemblée à 10h13

Le quorum est constaté (plus de 15 membres).

2. Adoption de l'ordre du jour

Sur proposition dûment appuyée, l'ordre du jour est adopté à l'unanimité sans modification.

3. Procès-verbal de la 20^e Assemblée annuelle tenue le mercredi 21 mai 2008

a) Adoption

Sur proposition dûment appuyée, le procès-verbal de la 20^e Assemblée annuelle est adopté à l'unanimité en Assemblée sans modification.

b) Affaires qui en découlent

Il est mentionné que dorénavant, ceux à qui les informations du Bureau seront envoyées par courriel et qui répondront par un accusé de réception, ne recevront pas les mêmes documents par la poste.

4. Indexation annuelle de la rente : le point

Appuyé d'une présentation de format Power-Point (dont copie est disponible auprès du secrétaire de l'Arep) le président explique l'état du dossier concernant les conditions de l'indexation d'un deuxième 50 % de l'IPC des pensions versées aux personnes retraitées. Répondant aux questions des membres, le président affirme que le référendum, qui est l'entente entre les parties, doit contenir tous les points importants de l'entente et donc que ce qui ne s'y retrouve pas ne fait pas partie de l'entente. De plus l'article 9.6 du règlement exige que les demandes de changement de règlement soient seulement celles qui apparaissent au référendum.

5. Démarche en recours collectif : propositions

À ce point, le Bureau présente la proposition suivante :

PROPOSITION NO 1

---Attendu les changements irréguliers aux règlements du Régime en ce qui a trait à l'indexation des pensions à 100% de l'augmentation de l'IPC,

---Attendu le refus de l'École de corriger les règlements et les indexations erronés,

Les membres de l'AREP donnent à leur Bureau le mandat d'intenter une poursuite en recours collectif au nom de tous les retraités contre l'École et al en cour civile .

La proposition est dûment appuyée. Le vote secret est demandé.

Un président et deux scrutateurs sont nommés.

Le décompte des votes donne : 37 en faveur, 4 contre et 2 abstentions. La proposition est adoptée. À ce point, il est suggéré de faire une autre proposition qui encadrerait les dépenses afférentes que devra engager le Bureau.

PROPOSITION NO 2

L'assemblée autorise le Bureau à verser à ses avocats un montant maximal de 15 000\$ +TPS + TVQ au moment de la signature d'un contrat engageant un recours collectif plus un montant égal de 15 à 30% du montant obtenu lors du règlement éventuel.

La proposition est dûment présentée et appuyée. Le vote se fait à main levée. Le résultat est : 40 pour, 0 contre et 3 abstentions. La proposition est adoptée.

PROPOSITION NO 3

Il est proposé que la cotisation mensuelle d'un membre de l'AREP passe de 1\$ à 3\$ à compter du 1^{er} juin prochain .

La proposition est dûment présentée et appuyée. Le vote se fait à main levée. La proposition est adoptée à l'unanimité.

6. Rapports de la trésorière et de la vérificatrice

La Trésorière présente son rapport pour l'année se terminant le 30 avril 2009. On y trouve les informations suivantes :

SOLDE au 1 ^{er} mai 2008		3 960,10\$
REVENUS		
Cotisations	3 308	
		<hr/>
		7 268,10\$
DÉPENSES		
Fournitures de bureau	306,93	
Documents aux membres	831,35	
Frais de représentation	0,00	
Frais de déplacement	378,30	
Divers	30,47	
Consultation	423,88	
		<hr/>
		1 970,33\$
SOLDE au 30 avril 2009		<hr/> <hr/> 5 297,77\$

En raison de son absence à l'Assemblée, la Vérificatrice a fait parvenir au Bureau une lettre qui confirme l'exactitude des résultats financiers présentés à l'Assemblée par la trésorière.

On mentionne que le Bureau devrait faire mieux fructifier ses avoirs en les plaçant dans un compte qui rapporte des intérêts.

7. Période de questions

Pas de questions

8. Nouveaux retraités, retraités décédés

Les listes des nouveaux retraités et des retraités décédés sont présentées.

9. Clôture de l'Assemblée

À 11h58, l'ordre du jour est épuisé et le Président déclare l'Assemblée close.

Henri Yelle
Secrétaire

Jean Rousselet
Président

Adopté le _____ 2010